

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
10
- Pouvoir :
-
- Volants :
-

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Le 19 décembre 2014, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 05 décembre 2014, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur Dominique RANDON.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 10 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur Dominique RANDON, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

MM. Serge BOULANGER, Pascal MARCHAL, Bertrand LEFRANCOIS, Bastien CORITON, Daniel MARECHAL., Guillaume COUTEY.

Mme Agnès FIRMIN LE BODO.

Suppléants

M. Didier REGNIER.

Mme Maria-Dolorès GAUTIER – HURTADO.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

-

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

MM. Nicolas ROULY - représenté, Jean-Louis JEGADEN, Émile CANU, Sébastien JUMEL, Yvon PESQUET, Jean-François MAYER, Mamadou DIALLO, Jean-Pierre THEVENOT, Gérard JOUAN - représenté, le Capitaine Samuel PERDRIX - représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, ce rapport présente les éléments nécessaires à la tenue du débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du budget primitif de l'exercice 2015.

*
* *

1. Une année de concrétisation des chantiers de modernisation du Service départemental d'incendie et de secours

Plusieurs chantiers de modernisation, débutés en 2014, se concrétiseront dans le fonctionnement et l'organisation du service.

Ces adaptations concerneront le domaine opérationnel comme celui de la gestion de l'établissement.

Dans le champ opérationnel, les travaux de refonte du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et du règlement opérationnel (RO) permettront d'adopter un nouveau cadre de distribution des secours.

L'état d'avancement des travaux permet de préciser dès à présent que les mesures d'amélioration porteront, d'une part, sur une adaptation des ressources et, d'autre part, sur la garantie d'une présence en milieu rural et d'une expertise en milieu urbain.

Ces évolutions viendront compléter les améliorations engagées en 2014 : professionnalisation des centres volontaires supportant une charge opérationnelle très importante, réorganisation de la couverture de l'agglomération du Havre et introduction du volontariat dans tous les centres.

Dans les faits, l'adaptation des ressources se fera par la poursuite du développement du volontariat, la spécialisation des matériels et la consolidation des centres de secours.

Ces adaptations se déclineront notamment à travers un plan pluriannuel d'investissements couvrant le matériel et l'immobilier. Sur ce dernier point, le bilan des différents plans de réhabilitation et de construction, adoptés depuis 2000, sera réalisé afin de clarifier les investissements prioritaires à conduire.

Dans le champ de la gestion, les grands chantiers de 2014 se poursuivront. Il s'agit, en premier lieu, de la mise en œuvre du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels en équipes cyclées avec notamment le volet relatif aux personnels disposant d'un logement par nécessité de service et le déploiement de l'outil informatique de gestion du temps de travail.

La fin de cette réforme sera l'occasion de revoir les dispositions relatives au temps de travail concernant tous les autres personnels de l'établissement afin que le principe d'équité soit institué entre toutes les filières.

En second lieu, la modernisation des outils informatiques de gestion se poursuivra avec le changement des outils métiers finances et patrimoine (voir annexe autorisations de programmes). Toujours en matière informatique mais dans le champ opérationnel, les travaux de changement de l'outil du centre de traitement de l'alerte (CTA) débiteront dans une perspective d'acquisition d'un nouvel outil en 2016.

De manière spécifique à l'année 2015, l'accord partenarial signé en fin 2014 avec le payeur départemental s'appliquera à l'exercice budgétaire. Dans ce cadre, un travail de vérification et de consolidation sera engagé sur l'inventaire et l'amortissement de l'actif.

En matière de ressources humaines, les réformes statutaires des sapeurs-pompiers professionnels

et volontaires conduiront à revisiter les règles du parcours professionnel pour les professionnels et l'organisation des centres pour les volontaires.

D'une manière plus globale, les effectifs toutes filières confondues seront équivalents à ceux de 2014 : 1 à 2 créations de postes sont envisagées afin de renforcer l'expertise de gestion du service.

Enfin, la politique immobilière se déclinera de la manière suivante :

Opérations	Situation prévue en 2015
Clôture technique et financières	CIS Elbeuf CIS Le Havre Nord
Phase d'études	CIS Canteleu CIS Le Havre Sud + début des travaux CIS Montivilliers CIS Gournay CIS Montville CIS Yerville CIS Cany-Barville
Travaux en cours	CIS Caucriauville et état-major du groupement Ouest Etat-major du groupement Est
Fin des travaux et mise en service	CIS Caudebec-en-Caux CIS Forges-les-Eaux CIS La Mailleraye-sur-Seine Direction

2. Le projet de budget 2015

Le budget prévisionnel 2015 devrait s'établir à 110,17 millions. Le résultat prévisionnel de l'année 2014 ($\approx 12,378$ M €) est intégré dès le budget prévisionnel (BP).

La section de fonctionnement s'établirait à 92,76 millions, soit une diminution de $- 5,69 \%$

La section d'investissement s'établirait à 17,41 millions (reports compris), soit une diminution de $- 10,16\%$

La contribution du Conseil général

La contribution serait reconduite au niveau de la contribution de **2013** : 46,663 millions.

La contribution des communes et des EPCI

Les contributions des communes et des EPCI suivent habituellement le taux de l'inflation. Toutefois, en raison du maintien de la contribution du Conseil général et du faible taux de l'inflation ($0,3 \%$), il est proposé de reconduire la participation des communes et des EPCI à l'identique de celle de 2013, soit 35,75 M€.

Les autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement du SDIS demeurent faibles au regard de l'enveloppe du budget. Elle représente moins de 2% des ressources du SDIS.


*
* *

Le détail des charges et recettes de l'exercice 2015 est présenté dans un rapport séparé, inscrit à l'ordre du jour de cette séance.

*
* *

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du débat d'orientations budgétaires pour 2015 et en ont débattu.

Le président du conseil d'administration,



Dominique RANDON

BUREAU DU COURRIER

22 DEC. 2014

**PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME**